

Délibération 2023-005

SEANCE DU 09 MARS 2023

Date de la convocation : jeudi 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric).

Absents excusés : GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique

Secrétaire de séance : BEHELLE Anthony

Objet : COMPOSITION COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Catherine Langrez, conseillère municipale démissionnaire, avait été désignée membre de plusieurs commissions communales, à savoir :


- Commission Affaires Agricoles, Commerce et Artisanat
- Commission Culture, Tourisme, Associations
- Commission Finances
- Comité de pilotage étude de programmation urbaine
- Commission Communale des Impôts Directs - commissaire titulaire : renseignements pris auprès de la DGFIP, le renouvellement ne s'impose qu'en cas de décès, de démission ou de révocation d'au moins trois commissaires titulaires. Il n'est donc pas nécessaire de procéder au remplacement de Madame Langrez.

Afin de la remplacer, il demande, structure par structure, les éventuels candidats afin de procéder au vote :

- Commission Affaires Agricoles, Commerce et Artisanat : M. Anthony Behelle présente sa candidature
- Commission Culture, Tourisme, Associations : M. Anthony Behelle présente sa candidature
- Commission Finances : M. Anthony Behelle présente sa candidature
- Comité de pilotage étude de programmation urbaine : aucun candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à main levée :

- Accepte la candidature de Monsieur Anthony Behelle au sein des commissions communales citées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Eric BRIENS

